D-2026-22

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260407-D2026_22-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Ville de JANZÉ

DECISION DU MAIRE

OBJET : Requalification du Boulevard Plazanet / Lot n°1 « Terrassements, voiries, assainissement EU et EP » / Avenant n°2

Le Maire de la Commune de JANZÉ,

VU la délibération du conseil municipal n°DL2024-086 du 9 octobre 2024 qui stipule que le Maire peut, par délégation, signer les marchés de travaux relatifs à la requalification du Boulevard Plazanet, ainsi que tout avenant dans la limite de 15% du contrat initial.

VU la pertinence d'améliorer les différents revêtements et matériaux utilisés dans le cadre de l'opération, ainsi que les devis de plus-value de l'entreprise titulaire du lot n°1, COLAS, concernant les prestations concernées.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Dans le cadre du lot n°1 « Terrassements, voiries, assainissement EU et EP » de l'opération de requalification du Boulevard Plazanet, le montant du marché est modifié comme suit :
Montant initial du marché : 1 090 464,50 € HT, soit 1 308 557,40 € TTC
Avenant n°1 : 5 124,70 € HT, soit 6 149,64 € TTC
Avenant n°2 : 14 268,56 € HT, soit 17 122,27 € TTC
Nouveau montant du marché : 1 109 857,76 € HT, soit 1 331 829,31 € TTC

ARTICLE 2
La Directrice Générale des Services,
La Directrice du Pôle Territoire,
Le Comptable Public,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Janzé, le 07/04/2026

Le Maire,

Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
35150